

Image not found or type unknown



## Visa etudiant premiere demande en france

Par **ana**, le **30/06/2010** à **22:44**

Bonjour,

Je suis venue en France pour un cour séjour (je n'ai pas besoin de visa pour un séjour de moins de trois mois). Je voudrais suivre des cours de francais dans une ecole privée pendant une année en France.

Est-il possible d'obtenir le visa etudiant directement a la prefecture en France? J'ai deja paye les frais de pre inscription et j'ai donc obtenu le certificat de pre inscription.

Merci de vos reponses.

Cordialement

Ana

Par **chris\_idv**, le **04/07/2010** à **22:26**

Bonjour,

L'école privée dans laquelle vous avez votre pré-inscription est-elle sous contrat avec l'éducation nationale ?

Cordialement,

Par **ana**, le **05/07/2010** à **13:34**

Cet ecole donne les documents necessaires pour visa etudiant, et son Statut est : Déclaré auprès du Ministère de l'Education (Rectorat de l'Académie de Paris), donc, je pense que oui. Si c'est le cas, est-il possible de commencer la procedure pour le visa etudiant directement a Paris ou il faut que je reviens au ma pays d'origine?

Merci de votre reponse.

Coridalement